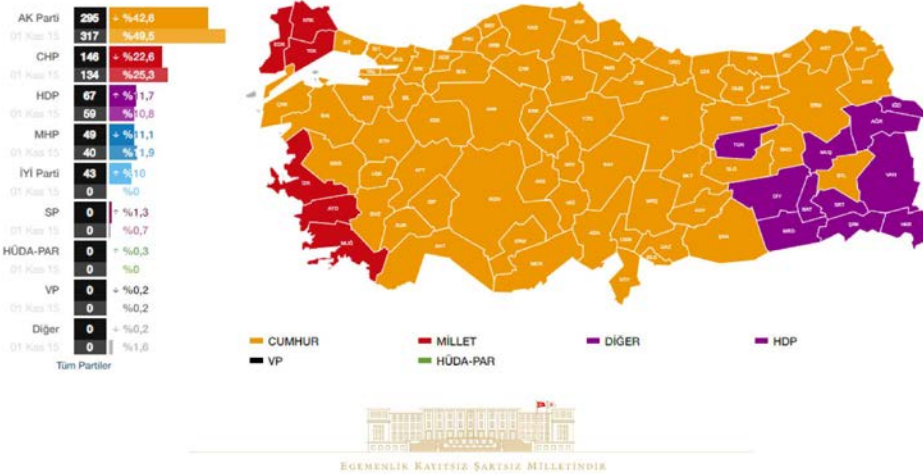
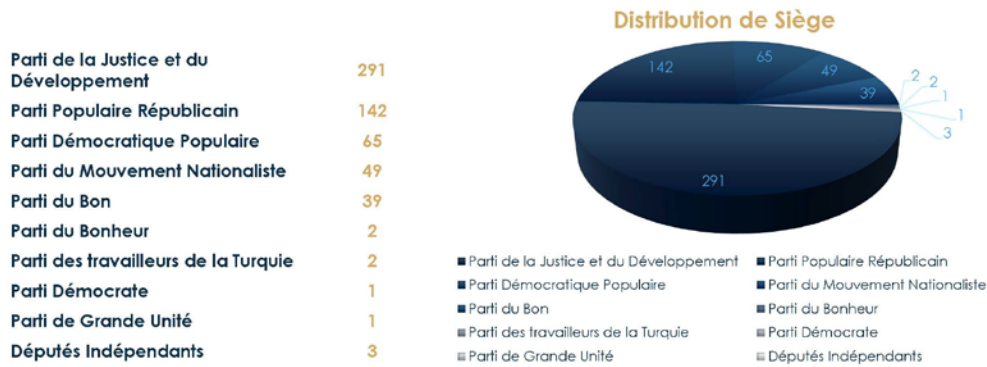


Avec les élections tenues le 24 Juin 2018 on a déterminé 600 membres de la GANT de 27^{ème} session.



Lors des dernières élections générales pour la première fois les partis politiques pouvaient participer aux élections en formant une alliance. Grâce à cette nouvelle régularisation, plusieurs partis politiques, n'étant pas capable de surmonter le barrage de pays elle-seule, ont obtenu le droit de représentation auprès de GANT. 9 partis politiques et des députés indépendants obtenant 99,9 % des votes sont représentés dans l'Assemblée.



Mustafa ŞENTOP, qui a remporté 336 voix lors de l'élection tenue le 24 Février 2019, a été élu le 29^{ème} Président de GANT.



NOUVEAU SYSTEME GOUVERNEMENTAL, NOUVELLE SESSION DE LEGISLATION

Avec les modifications constitutionnelles acceptés par le Référendum daté du 16 Avril 2017, on a réalisé une réforme enraciné dans le système gouvernemental.

Par le nouveau système la législation et le pouvoir exécutif se sont entièrement séparés, la *séparation solide des pouvoirs* a été constitué entre les pouvoirs déterminés par des élections séparées.

La séparation entre la législation et le pouvoir exécutif devenant plus clair, *les mécanismes puissants de freinage et de balance* ont été créés afin d'assurer le contrôle par l'un à l'autre des organes.

Le fait que la partie constituant le gouvernement et ayant la majorité dans la législation soient la même, n'est plus une règle. Pour la première fois depuis 2002 la parti au pouvoir ne possède pas la majorité au sein de la GANT.

Le pouvoir législatif est conféré exclusivement à la GANT, il est prévenu que le gouvernement règne la législation par des projets de loi.



NOUVEAU SYSTEME GOUVERNEMENTAL, NOUVELLE SESSION DE LEGISLATION

Avec le nouveau système la GANT a obtenu une position plus puissante contre le pouvoir exécutif, son autorité dans le processus de prise de décision des députés est augmentée.

A la nouvelle session, le pouvoir de faire des lois sera dans le pouvoir exclusif de GANT. Le point de source des Lois ne sera plus le gouvernement comme était avant la modification mais les députés en personne. La souveraineté du gouvernement en faisant des lois dans le système parlementaire peut être compris par le tableau suivant.

Législature	Nombre de Lois	Projet (gouvernement)	Proposition (députés)	Proportion des projets contre le nombre total des lois (%)
22	914	821	93	89.4
23	548	514	34	93.7
24	418	385	33	92.1
26	491	477	14	97.1
Total	3006	2812	194	93.5



CAPACITE INSTITUTIONNELLE ACCRUE DE LA GANT

Avec le nouveau système, le pouvoir de faire des lois étant conféré exclusivement à la Grande Assemblée Nationale de Turquie, il fallait que l'organisation administrative de la GANT fonctionne plus efficace et rapide.

Le Secrétariat Général de GANT a conduit des études à l'usage de l'utilisation plus intensive de l'information et des technologies informatiques afin d'augmenter la capacité institutionnelle.

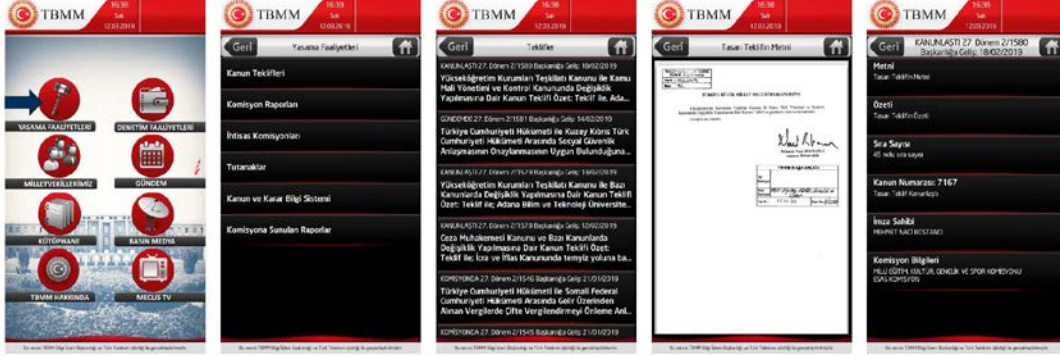
Dans ce cadre nos applications suivantes sont remarquables, étant un modèle aux autres parlements :

- 1) Application utilisé sur les téléphones et tablettes (android, ios)
- 2) Services de documents électroniques
- 3) Notes d'information préparées par le Département des Services de Recherche



ACCES 7/24 AU PARLEMENT

Grâce à l'application, l'accès à toutes les activités législatives de l'extérieur de l'Assemblée, est devenu possible. On peut atteindre sur l'application aux informations relatives à la totalité de processus législatif comme l'étape d'une proposition de loi, les parties offrant, les rapports préparés pas des commissions à propos de la proposition.



ACCES 7/24 AU PARLEMENT

On peut d'ailleurs accéder à tous les documents jusqu'à présent grâce à l'application. Grâce à l'option « Dernière document » on peut poursuivre sur le moment les conversations au Conseil Général. Il est également possible de faire une recherche par la date ou le nom sur des documents.



ACCES 7/24 AU PARLEMENT

Avec l'application on peut aussi accéder aux activités de contrôle de la GANT sur le pouvoir exécutif. On peut accéder à toutes les questions posées par les députés à la Présidence pour l'objet de contrôle, et les réponses données à ces questions par le gouvernement.



ACCES 7/24 AU PARLEMENT

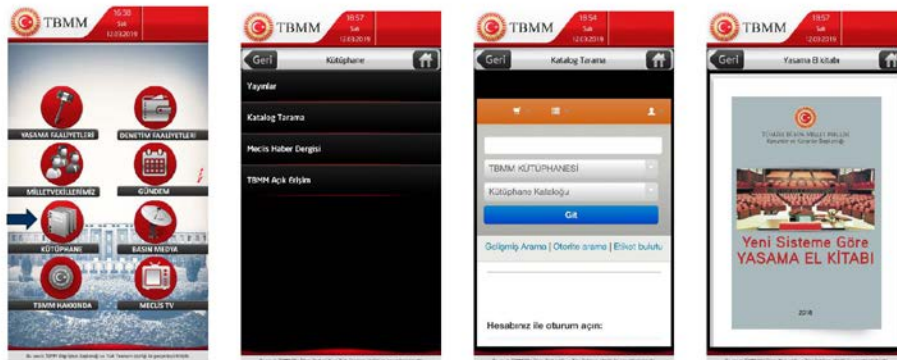
Grâce à 'Meclis TV' (la Télévision parlementaire), on peut regarder en direct, les négociations au Conseil Général de GANT, l'opinion publique est informée à tout moment avec la méthode de travail transparente. D'ailleurs il y a la possibilité d'accès sur le « portail des nouvelles » aux développements à propos des activités des députés.





BIBLIOTHEQUE DE GANT

Est prêt pour offrir l'appui informatique à nos députés grâce à des centaines milliers de livres, des livres électroniques et des archives visuelles qu'elle abrite. On peut accéder à la bibliothèque, faire scan de catalogue, lire les livres électroniques au format pdf sur notre application.



Our Principles

Accuracy and Simplicity
The studies shall be accurate, reliable, short, concise and comprehensible.

Impartiality
The studies shall be objective, non-partisan (shall not represent any political view), and equidistant to different political groups and perspectives.

Analytic Style
The language used in studies shall be non-prescriptive; it shall be descriptive, documentary and analytical.

Fit for Purpose
The scope, form and preparation period of the studies shall be suitable to the MPs' purpose of use.

Confidentiality
Identity of the request owner and subject of the request are kept confidential.

Contact Us

+90 312 420 68 38 +90 312 420 78 00
iletisim.armer@tbmm.gov.tr
TBMM Ek Hizmet Binası,
Atatürk Bulvarı No: 153 Bakanlıklar / ANKARA

<http://tbmm.intranet/armer>
https://www.tbmm.gov.tr/armer_eng/index.html (English Page)


Economy and Finance Section
+90 312 420 80 14 em.armer@tbmm.gov.tr

Law Section
+90 312 420 80 17 hkm.armer@tbmm.gov.tr


Public Administration and Political Science Section
+90 312 420 80 99 kysb.armer@tbmm.gov.tr

Social Policy Section
+90 312 420 80 05 sp.armer@tbmm.gov.tr

International Relations Section
+90 312 420 66 65 ul.armer@tbmm.gov.tr



GRAND NATIONAL ASSEMBLY OF TURKEY
DEPARTMENT OF RESEARCH SERVICES



Informations adaptées aux députés

DEPARTEMENT DES SERVICES DE RECHERCHE

Le présent département support le processus législatif en préparant des notes d'information analytique et apte à l'objectif qui sont correctes et impartielles avec ses 60 personnels spécialisés dans leur domaine en direction des demandes des députés et de nos commissions depuis 1982. Les députés peuvent transmettre leur demandes d'information via courriel électronique, téléphone ou entretien vis à vis.



REPARTITION DES ACTIVITES REALISEES AU COURS DE 26^{ème} PERIODE LEGISLATIVE (2015-2017) SELON LEUR NATURE

Nature de l'Activité	Unité
Livre	5
Rapport	23
Note d'Information	91
Notice	167
Compilation de documents	180
Compilation d'Informations	334
Indices	16
Information Verbale	35
Demande d'ECPRD	159
Total	1010



Merci pour votre attention



EGEMENLİK KAYITSIZ ŞARTSIZ MİLLETİNDİR



M. Baye Niass CISSE (Sénégal) a demandé si le Président de la République avait le droit de dissolution de la Grande Assemblée nationale de Turquie, et si cette Assemblée avait le pouvoir de renverser le Gouvernement.

M. KUMBUZOĞLU a répondu qu'en application de la nouvelle Constitution, le chef de l'exécutif a le droit de dissoudre le Parlement dans des circonstances exceptionnelles, mais que dans ce cas, la Présidence est également dissolue en même temps. La dissolution donne lieu à de nouvelles élections générales dans la mesure où l'élection présidentielle et les élections législatives se tiennent en même temps. En revanche, le Président ne peut pas démettre le Président de l'Assemblée nationale, qui est élu pour deux ans, avec la possibilité de faire un second mandat de trois ans.

Le Dr Khalid Salim AL-SAIDI (Oman) s'est déclaré intéressé par le compte-rendu historique fait dans la présentation de l'orateur et a demandé s'il était possible d'en avoir une version électronique.

Mme Claressa SURTEES (Australie) a relevé que les membres bénéficiaient d'un service informatique et d'un service de recherches, et a voulu savoir si l'accès à ces services étaient illimités. Le Parlement Turc dispose-t-il d'une capacité d'action qui lui permette de faire face à toutes les demandes de recherche des membres ?

M. KUMBUZOĞLU a répondu que tous les documents historiques mentionnés, notamment les comptes rendus du Parlement Ottoman, sont en effet d'une grande valeur et sont accessibles en ligne, en turc et en anglais.

Il a confirmé que les membres ne se voyaient opposer aucune limitation quant à leur recours aux services de recherche : le Parlement dispose au sein de son

personnel d'experts sur des sujets différents, et compte encore en recruter davantage.

M. XASO (Afrique du Sud) a voulu savoir si l'exécutif est la source principale de législation par le dépôt de projets de loi. Il a souligné le risque de blocage lorsque l'opposition a une position dominante au Parlement car alors elle souhaite introduire davantage de législation.

M. Jeremiah M. NYEGENYE (Kenya) a expliqué que le Kenya connaissait un système présidentiel assez semblable à celui décrit depuis neuf ans, avec une séparation du Parlement et du pouvoir exécutif. Comme l'auteur de la communication, lui et ses collègues étaient initialement assez enthousiastes ; Mais ensuite, ce système s'est révélé générateur d'un certain nombre de problèmes, en particulier pour le personnel parlementaire. En effet, en raison de cette séparation stricte des pouvoirs, les débats au Parlement se sont révélés stériles, car le Parlement ne se parle qu'à lui-même ! Le Gouvernement poursuit son propre agenda, et trouve toujours un parlementaire conciliant pour présenter une initiative législative souhaitée. Il en résulte qu'il existe aujourd'hui une demande populaire pour revenir au système parlementaire.

M. KUMBUZOĞLU a rétorqué qu'en Turquie, ce système avait au contraire été demandé par les citoyens. L'opposition y est très forte et peut agir. Les citoyens ne veulent pas que l'exécutif agisse seul, mais de concert avec l'opposition. Ce nouveau système implique une consultation large de la société civile, et le Gouvernement doit convaincre le peuple de la pertinence de ses politiques. Il y a de nombreuses commissions, et le point de vue de l'opposition doit être pris en considération : il conduit souvent à améliorer la législation. La Turquie vote désormais moins de lois, mais de meilleure qualité, en partie grâce à l'action de l'opposition. Ce système ne pose donc pas de problème en Turquie. Il est vrai que les débats sont parfois prolongés, mais toujours en vue de meilleurs résultats. Par ailleurs, la Turquie a récemment organisé des élections locales, et la majorité a changé de bord politique dans différentes circonscriptions, ce qui montre que le système fonctionne bien.



M. le Président Philippe SCHWAB a remercié M. KUMBUZOĞLU pour cette communication et les membres pour leurs questions.

6. Ordre du jour de la prochaine session en octobre 2019

M. le Président Philippe SCHWAB a présenté les propositions effectuées par le Comité exécutif pour la prochaine session de Belgrade.

**Thèmes proposés à l'inscription à l'ordre du jour de la session d'automne 2019
(13-16 octobre 2019)**

1. Veuillez noter que la date limite pour la soumission de propositions de communications ou de débats est fixée au **13 septembre 2019**. La date limite pour la réception des textes en français et en anglais est fixée au **20 septembre 2019**. Toute communication dont le texte sera envoyé après cette date pourrait être reportée à une session ultérieure, ou faire l'objet d'une publication sur le site internet sans qu'il soit possible pour son auteur de la présenter oralement lors de la session.
2. Veuillez noter que depuis le 1^{er} janvier 2017, les communications ne sont plus distribuées sur support papier. Il est demandé aux membres de télécharger tous les documents sur le site internet de l'ASGP.

➤ **Sujets possibles de débats généraux**

Thème : L'application des lois : Quels moyens de contrôle pour les Parlements ?

Modérateur : M. Najib EL KHADI, Secrétaire général de la Chambre des représentants du Maroc

Thème : Rendre les travaux parlementaires accessibles aux personnes handicapées : les bonnes pratiques.

Modérateur : XXX

➤ **Communications**

Thème : Fonctionnaires, parlementaires : quelles attentes, quelles protections ?

Qu'attend-t-on d'un secrétaire général au 21^{ème} siècle ?

M. Simon BURTON, Greffier adjoint de la Chambre des Lords, Royaume-Uni

L'immunité parlementaire : quelles limites à l'ère de la transparence et de la responsabilité ?

M. Charles ROBERT, Greffier de la Chambre des Communes du Canada

L'importance de la formation dans l'amélioration de l'efficacité du Parlement de Géorgie /

M. Givi MIKANADZE, Secrétaire général du Parlement de Géorgie

Thème : Les prises de parole des chefs d'Etat et d'autres personnalités devant les assemblées parlementaires / Appearances by Heads of State and other figures before Parliamentary assemblies.

➤ **Autres points**

1. Présentation sur les développements récents au sein de l'Union Interparlementaire
2. Questions administratives
3. Projet d'ordre du jour de la prochaine session en printemps 2020

Il a invité les membres à faire part d'autres propositions et à les communiquer au secrétariat avant le 13 septembre 2019.

Il a expliqué que le Comité exécutif avait ce matin pris la décision de suspendre l'adhésion d'un certain nombre de pays en raison de l'absence de paiement des cotisations et a invité les membres concernés à régulariser leur situation pour pouvoir participer à cette prochaine session.

Il a rappelé qu'aurait lieu cet après-midi la conférence conjointe entre l'ASGP et l'UIP sur l'innovation au Parlement.

7. Remarques de conclusion et clôture de la session

M. le Président Philippe SCHWAB a remercié les membres pour leur participation active aux travaux de l'association.

Il a remercié les interprètes, qui permettent de faire le pont entre les différentes cultures, et a remercié le secrétariat pour son travail efficace.

La séance est levée à 12h30.



ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS

L'Association des secrétaires généraux des Parlements, qui s'est réunie la première fois à Oslo le 16 août 1939, est un organisme consultatif de l'Union interparlementaire. Elle s'efforce de faciliter les contacts personnels entre les titulaires des fonctions de secrétaire général d'une assemblée parlementaire, que cette Chambre appartienne ou non à l'Union.

L'Association a pour mission d'étudier la procédure, la pratique et les méthodes de travail des divers Parlements et de suggérer les mesures propres à améliorer ces méthodes et à assurer la coopération entre les services de ces Parlements. Elle apporte également à l'Union interparlementaire, quand celle-ci le lui demande, sa collaboration sur les questions de sa compétence.

Comité exécutif (Doha, avril 2019)

Président : Philippe Schwab (Suisse)

Vice-président : Najid El Khadi (Maroc), José Manuel Araújo (Portugal)

Membres élus : Manohar Prasad Bhattarai (Népal), Christophe Pallez (France), Allam Ali Jaafer Al-Kandari (Koweït), Jane Lukowa Kibirige (Ouganda), Desh Deepak Verma (Inde), Charles Robert (Canada), Lydia Kandetu (Namibie), José Pedro Montero (Uruguay).

Anciens Présidents et membres honoraires : Doris Katai Katebe Mwinga (Zambie), Marc Bosc (Canada), Hafnaoui Amrani (Algérie), Anders Forsberg (Suède), Ian Harris (Australie), Adelina Sà Carvalho (Portugal), Sir Michael Davies (Royaume-Uni), Doudou Ndiaye (Sénégal), Helge Hjortdal (Danemark), Jacques Ollé-Laprune (France)

Informations constitutionnelles et parlementaires

Publiée par l'Association des secrétaires généraux des Parlements sous les auspices de l'Union interparlementaire, la revue *Informations constitutionnelles et parlementaires* paraît semestriellement, en français et en anglais. Elle est disponible gratuitement sur le site Internet de l'ASGP : www.asgp.co/fr

Pour toute demande complémentaire, s'adresser aux co-secrétaires :

Secrétariat français :	British Secretariat :
Mme Perrine Preuvot, Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP, France Tel: (33) 1 40 63 66 65 Fax: (33) 1 40 63 52 40 courriel : ppeuvot@assemblee-nationale.fr	Rhiannon Hollis, House of Commons c/o Daniel Moeller, European Scrutiny Committee, House of Commons, Palace of Westminster London SW1A 0AA United Kingdom. Tel: (44) 20 7219 3292 e-mail: hollisr@parliament.uk